

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE 2011.04 DU 17 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, M. LOUPRET Yves, Mme ANCLADE Anne-Marie, M. IBORRA François, Mme JUNQUA Hélène, M. MONDON Gilles, M. LAGARDELLE Gilles, M. MINET Claude, Mme SORBET Evelyne, M. LARROUY Michel, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, Mme SECORRO Florence, Mme PALOMINO Hélène, M. DELMAS Claude, Mme VERNET Elisabeth, Mme PUGLIA Sandra, M. RAOSSANALY Salim et Mme CORNET Isabelle.

**PROCURATIONS** : Mme VILANOVA Carmen à M. IBORRA François ; Mme SANSOULET Monique à Mme RIVALETTO Claudine ; Mme LERITZ Dominique à Mme SORBET Evelyne, Mme MAUVEZIN Françoise à M. DELMAS Claude ; M. MAZET Serge à M. BEZ Bernard ; M. BRUMONT Sébastien à M. MINET Claude ; M. MARTIN Henri à Mme PALOMINO Hélène.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. LOUPRET Yves est élu à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du 28 avril 2011 : pas de remarques, compte rendu réputé adopté.

En marge du compte rendu, M. MAZET demande, à propos du Grand Tarbes, s'il est nécessaire de prendre une délibération formelle dans les trois mois.

M. LE MAIRE : « La délibération vaut accord de principe de la part du Conseil Municipal. Si nécessaire, suite à la consultation de M. FROSSARD, on prendra une délibération spécifique. »

M. MAZET : « Certains syndicats peuvent être amenés à se prononcer sur le schéma proposé. »

M. LE MAIRE : « Pour nous, il s'agit simplement de valider la position de la commune. »

### **ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES :**

M. LE MAIRE : « La commune a droit à quinze titulaires et cinq suppléants. Je dispose de deux listes : majorité municipale et 'Alter'. »

Le bureau de vote est composé de M. LE MAIRE et de quatre membres du Conseil : les deux plus jeunes et les deux plus âgés. La liste de la majorité municipale est composée des élus dans l'ordre du tableau, à l'exception d'une inversion entre Mme PALOMINO et Mme LERITZ.

Il est procédé aux élections.

Avec 23 voix, la liste majorité municipale obtient 13 sièges.

Avec 4 voix, la liste « Alter » obtient 2 sièges.

Pour les suppléants, le résultat du vote donne 5 sièges à la majorité.

### **AVANCEMENT DE GRADES**

Présentation par M. LE MAIRE. Trois agents ont réussi le concours pour passer en 1<sup>ère</sup> classe. Nous souhaitons leur donner cet avancement.

Vote à l'unanimité.

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE**

Présentation par M. LE MAIRE. Le retour d'un agent après son départ en retraite nous oblige à créer un nouveau poste, pour pouvoir titulariser M. URVOIS, comme prévu. Mais le poste de M. FOUQUET sera fermé lors de son départ effectif à la retraite.

Vote à l'unanimité.

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Présentation par M. LE MAIRE. Création d'un poste pour titulariser la personne mise à notre disposition par le Centre de Gestion. Le poste sera polyvalent et vient combler en partie le vide créé par le départ en retraite de Mmes CARBONNE et DALEAS.

Vote à l'unanimité.

## **RÉGIME FORESTIER**

Présentation par M. LE MAIRE. Il s'agit de confier la gestion du bois du Rebisclou à l'ONF. Cette opération ne coûte rien à la commune.

M. DELMAS : « En me promenant, j'ai vu dans le bois un panneau ' Réservé à la Chasse ' ; est-ce réglementaire ? »

M. LE MAIRE : « Ce panneau sera enlevé. »

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19h25.